

Décision n° 2023-15 portant délégation de signature à l'Établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges

La directrice générale de l'Établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges,

Vu le décret n° 2009-1643 du 24 décembre 2009 modifié portant création de l'Établissement public de la Cité de la céramique-Sèvres et Limoges, et notamment son article 13 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision du ministre de la culture du 23 septembre 2022 portant désignation de Madame Irène BASILIS en qualité de directrice générale par intérim de l'Établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 portant nomination de Madame Céline PAUL en qualité de directrice du Musée national Adrien Dubouché à Limoges ;

Vu la décision n°2022-48 portant modification de la décision du 22 mai 2017 relative à l'organisation de l'Établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges ;

Vu la décision n°2023-01 portant délégation de signature à l'Établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges ;

Vu la décision n°2023-13 portant délégation de signature à l'Établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges ;

Décide :

Article 1^{er}

Musée national Adrien Dubouché

1- En sus de la délégation prévue à l'article 6 de la décision n°2023-13 portant délégation de signature à l'Établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges, délégation de signature est donnée à Madame Ghislaine COFFINET, chargée d'exécution budgétaire, à l'effet de signer/viser au nom de la directrice générale, et dans la limite de ses attributions, les actes suivants relatifs à la gestion du Musée national Adrien Dubouché :

- les bons de commandes et les actes engageant l'Établissement pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement pour tout montant.
- les certifications de services faits et les demandes de paiement pour tout montant.

- les titres de recettes pour tout montant.

Article 2

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du Ministère de la Culture.

Fait à Sèvres, le 4 juillet 2023

La directrice générale par intérim,

Irène  BASILIS